

Amendement voté par la section de Paris 9^e et 8^e lors de sa réunion en visio conférence du 30 mars 2021

amendement page 8 remplacer les lignes 10 à 17 par le texte suivant: "Dans ce but, durant la campagne présidentielle , ils proposeront que se construise, au lendemain de l'élection, un pacte d'engagements communs entre toutes les forces qui s'y montreront prêtes, en lien avec le mouvement populaire, et sur la base de mesures remettant en cause les logiques capitalistes. Constitué sur un socle partagé de mesures immédiates, de propositions structurelles et d'ententes électorales, ce pacte d'engagements permettrait de renforcer, au sein de l'Assemblée nationale, le poids des communistes et celui de la gauche, ouvrant à la constitution, si le rapport des forces le permet, d'une majorité politique à même de sortir le pays de la crise.